



Comme chaque année, le niveau de veille saisonnière du **Plan national canicule** (PNC) est **déclenché**

le
1er juin

. Cette veille saisonnière sera automatiquement désactivée le 31 août, sauf si des conditions météorologiques particulières justifient son maintien.

Le plan national canicule a fait l'objet, cette année, d'une refonte afin de tirer parti de l'expérience des années précédentes et de renforcer son adéquation avec les niveaux de vigilance météorologique. Désormais, le PNC se structure en quatre niveaux de gestion :

Le niveau 1 - veille saisonnière qui répond au niveau de vigilance verte canicule de la carte de vigilance de Météo-France. Il correspond à la mise en oeuvre, au niveau national :

- du Système d'alerte canicule et santé (SACS). Celui-ci repose sur l'évaluation des risques météorologiques par Météo-France et des risques sanitaires par l'Institut de veille sanitaire (InVS), sur la base d'indicateurs de mortalité et de morbidité en lien avec la chaleur, suivis quotidiennement.
- du dispositif d'information et de communication, avec la diffusion de documents d'information à destination notamment du grand public, des professionnels et des établissements de santé, des collectivités locales et des associations. Le numéro vert du ministère de la santé : 0 800 06 66 66 sera activé le 21 juin, jour de l'été, sauf prévisions saisonnières nécessitant une ouverture préalable.

Le niveau 2 - avertissement chaleur qui répond au niveau de vigilance jaune canicule de la carte de vigilance de Météo-France. C'est une phase de veille renforcée permettant aux différents services de l'Etat de se préparer à une montée en charge en vue d'un éventuel passage au niveau 3 – alerte canicule et de renforcer les actions de communication locales et ciblées (en particulier la veille de week-end et de jour férié) ;

Le niveau 3 - alerte canicule, déclenché par les préfets de départements, en lien avec les

Agences Régionales de Santé (ARS), sur la base du passage en vigilance orange canicule dans la carte de vigilance de Météo-France. A ce niveau, des actions de prévention et de gestion sont mises en oeuvre par les services publics et les acteurs territoriaux de façon adaptée à l'intensité et à la durée du phénomène. L'InVS analyse de son côté les indicateurs sanitaires en lien avec la chaleur afin de détecter un éventuel impact de la canicule ;

Le niveau 4 - mobilisation maximale qui correspond à un passage en vigilance rouge canicule dans la carte de vigilance de Météo-France. Il correspond à une canicule avérée exceptionnelle, très intense et durable, avec apparition d'effets collatéraux dans différents secteurs. Cette situation nécessite une mobilisation maximale et une coordination de la réponse de l'Etat avec l'activation de la Cellule Interministérielle de Crise (CIC), qui regroupe l'ensemble des ministères concernés.

Les objectifs du Plan national canicule sont :

1. Protéger les populations des effets d'une canicule par la mise en place de mesures de gestion adaptées aux différentes catégories de populations identifiées telles que le grand public et les personnes à risque (isolées, en situation de précarité et sans abri, les jeunes enfants, les travailleurs...). Il s'agit notamment d'assurer la permanence des soins auprès des médecins de ville ainsi que la bonne réponse du système de santé, de mobiliser les établissements accueillant des personnes âgées et en situation de handicap pour prévenir les risques sanitaires liés à la chaleur et de mobiliser les associations et services publics locaux pour permettre l'assistance aux personnes à risque.

2. Informer et communiquer pour sensibiliser et protéger les populations des conséquences sanitaires d'une canicule. Les autorités sanitaires rappellent notamment aux personnes fragiles (personnes âgées, personnes handicapées, malades à domicile, personnes dépendantes) qu'elles doivent :

- maintenir leur logement frais (fermer fenêtres et volets la journée, les ouvrir le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- boire régulièrement et fréquemment de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- se rafraichir et se mouiller le corps plusieurs fois par jour ;
- passer si possible 2 à 3 heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché...) ;
- éviter de sortir aux heures les plus chaudes et de pratiquer une activité physique ;

Déclenchement du niveau de veille saisonnière du Plan national canicule

Écrit par Ministère de la Santé
Vendredi, 31 Mai 2013 16:48 -

- penser à donner régulièrement de leurs nouvelles à leurs proches et dès que nécessaire et oser demander de l'aide.

Les nourrissons, les jeunes enfants et les adultes (notamment les travailleurs exposés à la chaleur) s'exposent aussi au risque de la déshydratation car ils transpirent beaucoup pour maintenir leur corps à la bonne température. Pour y remédier, ils doivent boire abondamment de l'eau et éviter les efforts physiques intenses. Les nourrissons et les jeunes enfants ne doivent jamais être laissés en plein soleil, même quelques minutes, particulièrement dans des véhicules fermés.

A l'occasion du déclenchement du niveau 1 - veille saisonnière, et bien qu'aucun épisode majeur de canicule n'ait été constaté depuis plusieurs années, il est indispensable de rester mobilisé et de renforcer encore la solidarité entre les générations.